



Élection des représentants du personnel à la CAP des Chargés d'Etude Documentaire

Les mandats des membres de la CAP des Chargés d'Etudes documentaires du ministère de la culture et de la communication arrivent à échéance. Ils doivent par conséquent être renouvelés. 482 chargés d'Etudes documentaires sont donc appelés à voter, avant le 26 novembre au plus tard. Cette élection est l'occasion, pour SUD Culture Solidaires, de vous faire part de ses propositions.

Le rôle de la CAP

La Commission Administrative Paritaire est composée, en nombre égal, de représentants nommés par l'administration et de représentants du personnel élus par les fonctionnaires du corps.

Elle régit non seulement notre évolution de carrière et donc l'évolution de nos salaires, à travers les promotions de grade, mais influence aussi notre vie personnelle, puisque c'est en son sein que sont étudiées les demandes de mutations et de détachements, qui sont souvent de véritables enjeux familiaux et sociaux.

Elle a aussi pour rôle d'arbitrer sur tous les litiges survenant entre un agent et son administration, que ce soit à la demande de ses supérieurs hiérarchiques (CAP disciplinaire) ou à la demande de l'agent lui-même par le biais des représentants du personnel : peuvent ainsi être arbitrés par exemple des refus abusifs aux demandes de congés ou de formation ou tout autre conflit qui peut survenir dans une vie professionnelle. Le rôle des représentants du personnel est donc fondamental.

La CAP n'est que consultative. Si elle est réunie pour recueillir les avis des siégeants, c'est bel et bien l'administration qui, en définitive, a le pouvoir de décision. Il est donc indispensable que la participation à cette élection soit la plus large possible, afin que son président et les membres de l'administration qui siègent à cette CAP soient bien conscients que les personnels qui ont pris la charge de la défense des autres ne représentent pas qu'eux-mêmes ou une part restreinte des effectifs du corps mais bien plutôt la grande majorité.

La situation des Chargés d'Etude Documentaire

Bien que nous ayons un statut particulier qui définit nos missions de service public, ces missions restent mal reconnues au sein des services. Notre supposée polyvalence fait que nous sommes susceptibles d'être affectés à des tâches très diverses. Certes, cela peut rendre notre travail intéressant et varié, mais la contrepartie est que nous avons du mal à faire reconnaître nos compétences : ni conservateur du patrimoine, ni chercheur, ni bibliothécaire, ni documentaliste, ni archiviste, ni administratif, ni technicien, ni informaticien, ni "communicant"... mais un peu tout ça quand même. De plus en plus, la modification des conditions de travail notamment par l'outil informatique, nous transforme souvent une interface d'information entre le public et les services du ministère (en centrale ou en région).

ELECTION A LA CAP DES CHARGES D'ETUDE DOCUMENTAIRE

Nous réclamons la défense de nos spécificités professionnelles (déontologie, utilisation de normes et de réglementations,...) et de l'aspect scientifique de nos missions. Cela passe par la prise en compte des conditions de travail : locaux, outils, gestion de bases de données et participation à des équipes de travail (chercheurs, administratifs, techniciens et corps de documentation,...).



Quant aux formations documentaires qui aideraient à nous professionnaliser tout au long de notre carrière, elles sont quasiment inexistantes. L'acquisition de méthodes de travail nouvelles faite par la formation continue doit être prise en compte, tout comme doit être prise en compte l'accès par concours (interne ou externe) et enfin, l'accès au choix semble manquer de critères renouvelés."

Nous sommes logés à la même enseigne que les autres corps du ministère : les possibilités d'évoluer sont quasiment inexistantes. Les promotions au choix au grade de chargé d'études documentaires principal de 2e classe ou de 1ère classe, la faiblesse du taux " promus-promouvables " ne permet que quelques rares promotions par an. Hormis passer un examen professionnel fumeux pour devenir " principal ", nous n'avons quasiment aucune chance d'être intégrés au corps des conservateurs, sauf situation professionnelle et prise de responsabilités exceptionnelles et rarement offertes au gros des troupes.

Pour ceux d'entre nous qui avons été " décentralisés ", nous allons devoir choisir entre rester " Etat "



ou opter pour la Fonction publique territoriale. Or, pour de bêtes raisons de développement de carrière au niveau indiciaire, alors que les secrétaires de documentation seront dans la filière conservation, il nous est proposé de nous reclasser avec les attachés d'administration. Ce qui ne correspond en aucun cas à notre cadre d'emploi.

Comme nous l'avions prévu, la nouvelle notation qui s'est révélée lourde et inapplicable, est source de litiges et a entraîné de nombreux recours. A l'examen des notes depuis trois ans, on observe qu'un nombre important d'agents s'est vu attribuer une augmentation de note de 0,24, progression stérile qui bloque les promotions au grade supérieur. Cette réforme, rappelons le, s'inscrit dans une logique générale qui s'évertue – sous couvert d'une prétendue modernisation de l'Etat – à vouloir transposer dans le secteur public des préceptes libéraux en matière d'organisation du travail, de fonctionnement des services et de gestion des personnels. A travers cette réforme, au détriment de toute réflexion sur la recherche d'une meilleure efficacité collective du travail, l'administration entend disposer d'un outil de management fondé sur la mise en concurrence accrue des agents à travers l'individualisation croissante des carrières et des rémunérations : mise en place de la gestion par objectifs, évaluation des résultats professionnels etc.



ELECTION A LA CAP DES CHARGES D'ETUDE DOCUMENTAIRE

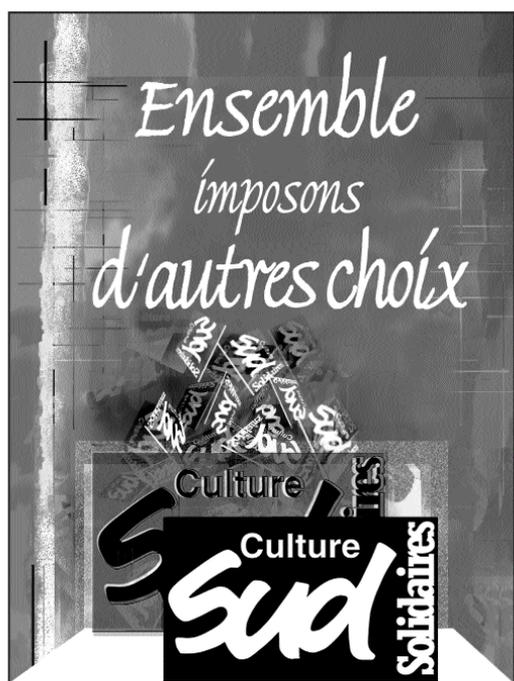
L'action de Sud Culture Solidaires

Les élus de SUD Culture Solidaires sont fermement décidés à défendre tous les Chargés d'Etude Documentaire, sans distinction ni clientélisme syndical, sans compromission avec l'administration, sur des critères les plus objectifs : ancienneté, âge, situation personnelle, sociale, familiale, etc. dans les situations de promotion, d'avancement, de mutation ou détachement ou de mise à disposition.

Ils s'engagent à intervenir et à agir plus largement en faveur des intérêts collectifs des Chargés d'Etude Documentaire, en écho à la réalité sociale et professionnelle à laquelle ils sont aujourd'hui confrontés et pour laquelle ils sont en droit d'obtenir des améliorations. .

Ils mèneront aussi une action résolue pour la défense du service public, la hausse du pouvoir d'achat, le refus d'un système de primes à la tête du client, leur alignement sur le plus haut niveau de celles accordées à la fonction publique, leur intégration dans le salaire, la dénonciation de toute forme de harcèlement moral, le développement d'une véritable politique de formation, la remise en cause d'un système inadapté d'évaluation-notation.

Ils vous tiendront directement informés, individuellement ou collectivement, des décisions qui seront prises.



Ils seront disponibles auprès de tous les Chargés d'Etude Documentaire pour qu'ils puissent obtenir conseil, aide, consultation d'un dossier personnel, constitution d'une argumentation ou d'une défense, etc.

VOTEZ POUR LA LISTE PRESENTEE PAR SUD CULTURE SOLIDAIRES

Chargés d'Etude Documentaire

Laure Franek, Drac Guadeloupe
Sandrine Platerier, Drac Picardie
Patrick Collin, DAG, bureau de formation
Gianfranca Vegliante, Drac Franche-Comté

ceci n'est pas un bulletin de vote

SUD Culture Solidaires - 12 rue Louvois - 75 002 Paris
Tel : 01 40 15 82 68 / Fax : 01 40 15 85 99 / sud@culture.fr
www.sud-culture.org